



Fédération Nationale des Chasseurs

**LA CHASSE ACCOMPAGNÉE...TOUT LE MONDE Y VA**

**Dossier Exclusif**



## UN GRAND PAS POUR LA CHASSE

Sous l'impulsion de la Fédération nationale des chasseurs, la loi sur le développement des territoires ruraux a élargi la faculté de s'initier gratuitement à la chasse pendant une année aux côtés d'un parrain, après avoir suivi une formation pratique élémentaire réalisée par les Fédérations départementales des chasseurs.

Inspirée de la conduite accompagnée, cette réforme permet à un chasseur confirmé de prêter son arme, sous son contrôle, à un débutant.

Jadis réservée aux moins de 18 ans, cette formule rencontrait un succès croissant depuis sa mise en place en octobre 2001 (+ 25% par an).

Afin de développer l'accueil de nouveaux chasseurs, la Chasse accompagnée est désormais facilement et gratuitement accessible à toutes et à tous sans limite d'âge.

La chasse adapte ainsi son offre aux demandes de la société contemporaine.

Une grande campagne promotionnelle accompagne cette innovation.

## UNE CAMPAGNE DE PROMOTION

L'accueil de nouveaux chasseurs est essentiel pour le développement de la chasse française, c'est pourquoi la mise en place de ce nouveau dispositif a bénéficié d'une mobilisation massive de tous les partenaires de cette filière : Fédération nationale des chasseurs, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Conseil économique et social, Associations spécialisées, Presse cynégétique, Seasons, armuriers, équipementiers pour mettre en place une campagne promotionnelle exceptionnelle.

Appuyée sur le visuel d'une affiche qui scénarise la diversité des publics intéressés par la découverte de la chasse, portée par un slogan : " La Chasse accompagnée.... tout le monde y va ", revêtue d'un logo facilement identifiable, la filière cynégétique se mobilise pour faire de cet acquis

législatif une vitrine pour la chasse.

La presse cynégétique, en offrant des espaces d'annonce pour la campagne médiatique, Seasons, un spot télévisé, la Fédération nationale des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, pour l'affichage et l'information : chaque maillon intervient pour donner à la Chasse accompagnée toutes ses chances.

Sur le terrain, les Fédérations départementales des chasseurs ont d'ores et déjà mis en place le dispositif de formation nécessaire à l'accueil des demandeurs.

Elles participent activement au déploiement de la campagne et à leurs côtés, les armuriers et les équipementiers.

Dans quelques semaines, ces mêmes partenaires se rejoindront pour préparer une grande remise de prix et de récompenses qui seront décernés, après tirage au sort, aux parrains de ces futurs chasseurs. Cette opération constitue le deuxième temps de la campagne promotionnelle sur le thème " Je parraine et je gagne " .

Pour la première fois de leur histoire, tous les maillons de la filière Chasse entreront en action de manière concertée et unanime pour faire grandir cet univers de passionnés que sont les chasseurs.

L'ouverture de la Campagne 2005-2006 est aussi celle de l'accueil de nouveaux chasseurs.



Fédération Nationale des Chasseurs

**LA CHASSE ACCOMPAGNÉE...TOUT LE MONDE Y VA**

## Dossier Exclusif



### HISTOIRE D'UNE PREMIERE

Il y a plusieurs mois, à l'initiative d'Yvan PHAM, Président du Club Interchasse - Ligne Verney-Carron, les représentants de chacun des maillons de la filière cynégétique se réunissaient autour d'une volonté commune : développer la Chasse et l'ouvrir à de nouveaux chasseurs.

Les simplifications introduites par le législateur et en particulier à l'Assemblée Nationale par Monsieur le Député JC.LEMOINE et au Sénat par Monsieur le Sénateur L.PONIATOWSKI, dans la " Loi sur le développement des territoires ruraux ", ont permis de concrétiser cette orientation, rejoignant ainsi les pistes dessinées dans le rapport du Conseil économique et social, élaboré par Monsieur V. SCHERRER " Réinventer la Chasse au XXI ème siècle ".

Pour la première fois dans l'histoire de la Chasse française, toutes ses composantes tant économiques qu'institutionnelles, décident de rassembler leur savoir faire et leur dynamisme au service de l'émergence de nouveaux chasseurs.

Cette initiative conduit aujourd'hui au lancement de la première campagne de communication collective autour de la Chasse accompagnée.

Cette campagne comporte un volet générique " La Chasse accompagnée... tout le monde y va ", destiné à informer sur les nouvelles possibilités et un volet plus ludique " Je parraine et je gagne ", jeu concours prochainement mis en place pour encourager les parrains.

Outre le soutien de la Fédération nationale des chasseurs, l'implication des Fédérations départementales des chasseurs et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, en liaison avec la Chambre syndicale des Armuriers et des Associations spécialisées, cette campagne promotionnelle se développe aujourd'hui grâce aux partenaires économiques suivants :

- Presse cynégétique :

CONNAISSANCE DE LA CHASSE, JOURS DE CHASSE, LA REVUE NATIONALE DE LA CHASSE, LE CHASSEUR FRANÇAIS, LE SAINT HUBERT, NOS CHASSES, PLAISIRS DE LA CHASSE...

- Média Télévision :

SEASONS...

- Armuriers / Equipementiers:

BERETTA, BROWNING, CLUB INTERCHASSE-LIGNE VERNEY CARRON, RIVOLIER, RUAG AMMO-TEC, RWS, VERNEY CARRON

D'autres partenaires rejoignent actuellement cette initiative.



## UN NOUVEAU MODE D'EMPLOI POUR DE NOUVEAUX CHASSEURS

Appuyée sur l'article L 423.2 du code de l'environnement qui précise " L'autorisation de chasser est délivrée par l'autorité administrative gratuitement pour un an et une fois par personne aux mineurs de plus de quinze ans et aux majeurs ayant bénéficié d'une formation pratique élémentaire délivrée par la Fédération départementale ou interdépartementale des Chasseurs avec le concours de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ". Le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable a pris les dispositions réglementaires nécessaires pour permettre la mise en place de la chasse accompagnée dans sa formule élargie dès l'ouverture de la campagne 2005-2006.

Cette initiative est relayée par l'ensemble de la filière cynégétique.

### Les grandes règles de la chasse accompagnée

- La chasse accompagnée est praticable à l'issue d'une simple formation pratique élémentaire faite par les fédérations.
- L'autorisation de chasser accompagné est valable un an et non-renouvelable.
- L'année de chasse accompagnée est gratuite : il n'y a ni cotisation fédérale, ni redevance cynégétique à acquitter.
- Les nouveaux chasseurs doivent disposer d'un parrain lors des sorties de chasse et n'utiliser qu'un fusil pour deux.
- L'autorisation de chasser accompagné est délivrée par la préfecture du domicile du demandeur. Le formulaire CERFA est disponible auprès des Fédérations départementales des chasseurs ou sur les sites officiels. La demande doit être accompagnée des pièces suivantes :
  - . Copie d'une pièce d'identité ou présentation de l'original
  - . Attestation de suivi de la formation pratique élémentaire
  - . Deux photographies d'identité
  - . Une déclaration sur l'honneur du demandeur ou de son représentant légal qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation.
  - . Une déclaration sur l'honneur du ou des accompagnateurs attestant qu'il n'a jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser, qu'il est

titulaire d'un permis validé chaque année au cours des 5 dernières années et les références de son assurance obligatoire. Le parrain devra vérifier que son assurance chasse " couvre " son filleul.

- Un nouveau chasseur peut avoir plusieurs accompagnateurs, il pourra chasser dans les mêmes conditions de validité que le permis de son accompagnateur.

### La formation pratique initiale

Depuis le 1er octobre 2001 la chasse accompagnée était accessible aux jeunes chasseurs âgés de 15 à 18 ans sous réserve d'avoir obtenu leur certificat de réussite à l'épreuve théorique de l'examen du permis de chasser. 2 500 autorisations de chasser accompagné ont été délivrées en 2004.

L'évolution consécutive à la loi sur le développement des territoires ruraux a abouti à deux modifications substantielles :

- . Ouvrir la chasse accompagnée à toutes et à tous à partir de 15 ans pour favoriser en particulier le recrutement d'adultes dans le contexte d'une société où l'accès aux loisirs doit s'adapter aux nouveaux modes d'organisation et de gestion du temps disponible.
- . Privilégier la formation pratique initiale centrée sur la maîtrise des gestes de sécurité : éléments principaux de l'épreuve pratique de l'examen du permis de chasser.

La nouvelle réglementation met l'accent sur la formation par l'expérience du terrain en situation réelle et sous l'autorité d'un chasseur expérimenté par, au moins, cinq années de pratique.

Cette orientation va permettre d'accentuer les chances de réussite à l'examen du permis de chasser en offrant aux nouveaux chasseurs la possibilité de préparer l'examen théorique et pratique tout en chassant dès qu'ils en expriment le désir.

L'importance du parrainage et du rôle de l'entourage sont essentiels pour développer la chasse, la nouvelle formule de la chasse accompagnée permet de répondre à cet objectif.

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE...TOUT LE MONDE Y VA

## Dossier Exclusif



### JE PARRAINE UN NOUVEAU CHASSEUR ET JE GAGNE

L'enquête réalisée par l'Institut de sondage CSA en 2005, à la demande de la Fédération nationale des chasseurs, a confirmé l'importance du rôle de l'entourage pour la chasse.

85 % des nouveaux chasseurs ont un chasseur dans leurs relations personnelles, 78 % dans leur cercle familial. Le meilleur ambassadeur de la chasse est donc bien le chasseur lui-même, premier pilier du recrutement pour cette activité.

L'ouverture de la chasse accompagnée à toutes et à tous quel que soit l'âge du candidat va permettre de faciliter l'accueil de nouveaux chasseurs en mettant l'accent sur la transmission par la pratique.

Depuis sa mise en place en 2001 la chasse accompagnée a mobilisé au moins 2 500 " parrains accompagnateurs " chaque année. Bénévoles passionnés et chasseurs attentifs, ces parrains ont offert leur expérience en partage pour les moins de 18 ans.

Aujourd'hui le champ d'application législatif et réglementaire permet d'aller plus loin, entre amis, entre copines ou copains, en couple, en famille. Il est désormais possible de faciliter la découverte de la chasse.

Si le parrain gagne la satisfaction d'avoir pu transmettre sa passion, les responsables de la filière cynégétique sont très sensibles à la nécessité d'encourager le développement de ce type d'action.

Rassemblés depuis quelques mois pour travailler sur ce sujet, les divers partenaires ont pris l'initiative de lancer un grand concours destiné à récompenser ces parrains.

Participant s'ils le souhaitent à un tirage au sort qui sera mis en place dans chaque Fédération départementale des chasseurs, les parrains compléteront un bulletin auquel sera joint une copie de l'autorisation de chasser accompagné et se verront remettre, s'ils sont sélectionnés, de magnifiques lots offerts par les équipementiers, les armuriers, la presse cynégétique, Seasons...

Cette initiative est la première d'une longue série qui unira au fil du temps toute la filière cynégétique autour d'un objectif essentiel : faire grandir en nombre et en qualité la chasse française.

**Je parraine et je gagne**

**Un slogan pour construire l'avenir**